



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, adjointes au maire, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/245

**Budget annexe des Parkings
Transfert de la charge de la dette de deux emprunts
du budget annexe du stationnement au budget annexe des parkings
Emprunt Caisse d'Epargne n° A29130G1
Emprunt Banque postale n° MIN280929EUR / 0300161/001**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la DSP Parkings qui liait la ville à la société Q-PARK , le financement des travaux de création du parking Campinchi était en partie assuré par une subvention d'Équipement versée par la ville pour un montant de 11 895 000 €.

La ville a financé cette subvention d'équipement par le biais d'emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne et de la Banque Postale.

Le versement de la subvention d'équipement, comme la comptabilisation des emprunts ont été réalisés sur le budget annexe du stationnement.

Au terme de la résiliation de la DSP, il a été décidé la création d'un SPIC pour la gestion des parkings, avec un budget annexe appliquant la nomenclature comptable M4.

La charge de la dette relative à la subvention d'équipement initialement au budget annexe du stationnement doit être transférée au budget annexe des parkings.

Afin de respecter les normes comptables, les transferts du budget annexe du stationnement, vers le budget annexe des parkings doivent transiter par le budget principal de la ville.

Ces écritures sont des opérations d'ordre non budgétaires (OONB) gérées directement sur les comptes du trésorier municipal.

LE MONTANT DU CAPITAL RESTANT DU (CRD) A TRANSFERER POUR CES DEUX EMPRUNTS EST DETAILLE AU tableau ci-dessous.

Banque	Année de réalisation	Montant	N° d'emprunt	CRD au 01 janvier 2016
Caisse d'Épargne	2013	4 000 000.00	A29130G1	3 744 169.96
Banque Postale	2014	6 695 000.00	MIN280929EUR	6 482 704.40
		10 695 000.00		10 226 874.36

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le le transfert de charge de la dette du budget annexe du stationnement vers le budget annexe des parkings pour les deux emprunts :

Caisse d'Épargne n° A29130G1 dont le CRD au 01 janvier 2016 est de 3 744 169.96

Banque postale n° MIN280929EUR dont le CRD au 01 janvier 2016 est de 6 482 704.40

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2337-3
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du, 26 septembre 2016

Vu la délibération 2016/183 du conseil municipal du 27 juin 2016 relative à la signature du protocole d'accord transactionnel entre la Ville d'Ajaccio et la société Q-Park suite à la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de délégation de service public des parkings entre les parties

APPROUVE

Par 36 voix pour

1 abstention (Mme Grimaldi)

4 non participations (MM. Leonetti, Bastelica, Ciabrini, Luciani)

Le transfert de la charge de la dette du budget annexe du stationnement vers le budget annexe des parkings pour les deux emprunts :

Caisse d'Epargne n° A29130G1 dont le CRD au 01 janvier 2016 est de 3 744 169.96

Banque postale n° MIN280929EUR dont le CRD au 01 janvier 2016 est de 6 482 704.40

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_245-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016